



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

انواكشوط في: _____: Nouakchott le:

الرقم: _____: Numéro:

**PROCES VERBAL
N° 64/CNCMP/2023
DU 26/07/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 26/07/2023 à 10h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché, passé par entente directe, pour le suivi du programme de construction de trois hôpitaux H1 à Aleg, Aioun et Tidjikja. **Réf : lettre N°193/CPMP/MHUAT, reçue le 21 Juillet 2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché car réserve formulée dans décision de la CNCMP du 14 Juillet 2023 (extrait du PV N°60/CNCMP/2023) n' a pas été prise en considération.

2°/- **Examen du PPM** actualisé du MHUAT au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 00201 du 25/07/2023/CPMP/MHUAT reçue le 25/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

3°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passé par entente directe pour la gestion, la maintenance et l'entretien de la place publique Lehzam ould Maayouv à Riyadh à Noukachott. Réf : lettre N°190/CPMP/MHUAT, reçue le 18 Juillet 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de convention, car les motifs avancés ne justifient pas les frais de coordination.

4°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°01 au marché n°0030/T/005/CMD/MHUAT/2020 pour la construction des locaux des conseils régionaux à l'intérieur du pays/lot3 (Kaédi et Sélibaby), relatif à la fourniture d'un véhicule tout-terrain V6 VX-R 10 AT, à la place de deux véhicules station wagon prévus dans le marché, Réf : lettre n°197/CPMP/MHUAT reçue le 24/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant.

5°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard relatives au marché n°425/T/30/CPMPSI/2017, portant travaux de construction de deux écoles primaires préfabriquées à Nouakchott ouest et nord, Réf : lettre n°196/CPMP/MHUAT reçue le 21/07/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *la copie du marché et sa notification;*
- *le PV de remise de site;*
- *le PV de réception provisoire;*
- *le rapport du bureau de suivi;*
- *copies des correspondances citées dans la lettre du 11/03/2021 adressée à l'autorité contractante;*
- *copie du contrat de la mission de suivi;*
- *la lettre des parents d'élèves demandant la suspension des travaux.*



6°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard relatives au marché n°424/T/29/CPMPSI/2017, portant travaux de construction de deux écoles primaires préfabriquées à Nouakchott sud et nord, Réf : lettre n°196/CPMP/MHUAT reçue le 21/07/202

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- la copie du marché et sa notification;
- le PV de remise de site;
- le PV de réception provisoire;
- le rapport du bureau de suivi;
- copies des correspondances citées dans la lettre du 11/03/2021 adressée à l'autorité contractante;
- copie du contrat de la mission de suivi;
- la lettre des parents d'élèves demandant la suspension des travaux.

7°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard relatives au marché n°044/CIAIS/T/2021, portant travaux de réhabilitation et extension de l'école de Tekane, Réf : lettre n°196/CPMP/MHUAT reçue le 21/07/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- la copie du marché et sa notification;
- le PV de remise de site;
- le PV de réception provisoire;
- la copie du contrat de la mission de suivi;
- la lettre des parents d'élèves demandant la suspension des travaux.

8°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe pour la maintenance et entretien des équipements techniques installés à l'immeuble R + 15 (ancien immeuble SNIM) à Nouakchott. Réf : lettre N°195/CPMP/MHUAT, reçue le 24 Juillet 2023

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- Fournir un DQE signé et caché ;
- Supprimer les frais de suivis et de coordination DME. X

9°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif à la gestion de deux places publiques à Nouakchott (Place El Hadji Mahmoud Ba au Ksar et place Bilal El Weli à Tevragh Zeina). Réf : lettre N° 194/CPMP/MHUAT, reçue le 21 Juillet 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de prendre en considération les observations suivantes :

- *justifier les prix;*
- *Le contenu des items 2 et 6 doivent être revus à la baisse ;;*
- *Les frais de coordinations qui s'élèvent à 10% doivent être supprimés*
- *Les modalités de paiement doivent être revues ;*
- *Le DQE n'est ni signé ni cacheté*
- *Revoir la phrase « les revenus seront réduit du montant de la convention »*
- *Actualiser la date d'entrée en vigueur du marché.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC).

1°/- **Examen du projet de consultation simplifiée** relative à la fourniture de mobilier de bureau et des petits travaux au profit de la Wilaya du Hodh Chargui. Réf.: lettre n°0175/CPMP/MIDEC/2023 reçue le 24 Juillet 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.

2°/- **Examen du PPM actualisé** de la région de l'Assaba au titre de l'année 2023, Réf : lettre numé 0000175 du 21/07/2023/CPMP/MIDEC reçue le 24/07/2023.

Décision: Approuvé

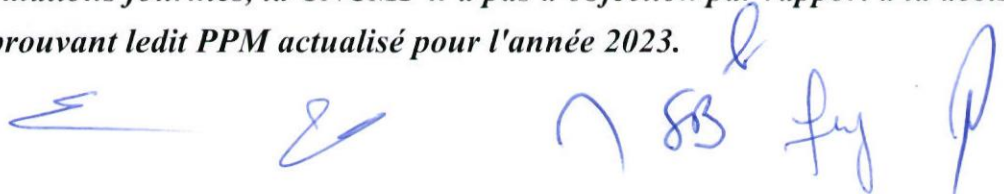
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA).

1°/- **Examen du PPM actualisé** du Projet PARIIS au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000166 du 21/07/2023/CPMP/MA reçue le 21/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.



CPMP/ONAS (CPMP/ONAS)

1°/- **Examen du PPM** actualisé de l'Office National de l'Assainissement (ONAS) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000036 du 21/07/2023/CPMP/ONAS reçue le 24/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ONAS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Région de Nouakchott (CPMP/RN)

1°/- **Examen du PPM** actualisé de la région de Nouakchott au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 073 du 21/07/2023/CPMP/RN reçue le 24/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

1°/- **Examen du PPM** actualisé de la DPEF au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000031 du 21/07/2023/CPMP/DPEF reçue le 24/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2°/- **Examen** du projet d'avenant au marché n°003/040/M7/CPDM/MEF/20 relatif aux travaux de construction de l'école d'enseignement technique et de formation professionnelle de bâtiment et travaux Publics de Nouakchott, portant sur les travaux supplémentaires, Réf : lettre n°29/CPMP/DPEF reçue le 18/07/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)



1°/- **Examen** d'un DAOR relatif à l'acquisition de 2.400.000 doses de vaccins PPCB au profit du Ministère de l'Elevage, **Réf: Lettre N°63 CPMP/ME reçue le 20 juillet 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit DAOR et autorise son lancement.

2°/- **Examen** d'un DAOR relatif à l'acquisition de 7.000.000 doses de vaccins PPR au profit du Ministère de l'Elevage, **Réf: Lettre N°63 CPMP/ME reçue le 20 juillet 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit DAOR et autorise son lancement.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif au transport de 6000 tonnes de l'urée et 500 000 litres d'herbicides; **Réf. lettre n°76/CPMP/CSA/P reçue le 21 juillet 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit rapport d'évaluation.

2°/- **Complément** d'information relatif au PM par ED relatif à la fourniture de 9770 caisses de 50 boîtes de 125 grammes de sardine destinées au Programme Nationale de l'Alimentation Scolaire (PNAS); **Réf. lettre n°68/CPMP/CSA/P reçue le 24 juillet 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché.

3°/- **Examen** de la décision rendant infructueux le DAOR relatif à l'acquisition de trois véhicules 4^{x4} pour le suivi du programme national de l'alimentation scolaire (PNAS); **Réf. lettre n°78/CPMP/CSA/P reçue le 24 juillet 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMP/CSA rendant ce dossier infructueux.

4°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif à la fourniture de 249 tonnes de farine de bouillie destinée au programme National de l'Alimentaire Scolaire; **Réf. lettre n°75/CPMP/CSA/P reçue le 21 juillet 202**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit rapport d'évaluation.

Chantier Naval de la Mauritanie (CPMP/CNM)

1°/- **Examen du PPM** réactualisé de la Société Chantier Naval de Mauritanie (CNM) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 003 du 20/07/2023/CPMP/CNM reçue le 24/07/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CNM approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)

1°/- **Examen** du complément d'information relatif au recrutement d'un cabinet de consultant spécialisé en vue d'assister le MPME et la SMH pour la mise en œuvre de la vision stratégique du secteur, **Réf: Lettre N°81 CPMP/MPME reçue le 25 juillet 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le bureau Gaffney Cline pour un montant de 380 300 USD HT, un crédit d'impôt de 2 220 925 MRU et un délai d'exécution de sept mois.

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)

1°/- **Examen** du Projet d'avenant n°01 au contrat n°458/PI/02/CPMP/MOUDOUN/2021 relatif à la réalisation des études techniques de reconstruction d'un marché à Banco à Nema, réalisation d'un parc de vaccination à Bassiknou, construction de la maison de l'artisanat et extension des marchés de météo et Arghoub à Aioun, portant sur les prestations supplémentaires, **Réf : lettre CPMP/MOUDOUN reçue le 21/07/2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN approuvant ledit avenant, sous réserve de corriger le numéro du marché dans le corps de l'avenant.

2°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au contrat n°176/PI/007/CPMP/MOUDOUN/2022 relatif à la réalisation des études techniques et suivi des travaux de construction de 52 km de voirie dans les villes de Kiffa, Aioun, Selibabi, Bassiknou et Adel Begrou, portant sur les prestations supplémentaires, **Réf : lettre CPMP/MOUDOUN reçue le 21/07/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN approuvant ledit avenant.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP